



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 24991

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les problèmes rencontrés par les rééducateurs de l'éducation nationale qui exercent leurs missions auprès des élèves en difficulté personnelle et scolaire dans les RASED (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté) au sein des écoles maternelles et élémentaires. Ces rééducateurs sont inquiets face au non-renouvellement des personnels qui partent à la retraite (dans les 4 ans à venir, 25 % des psychologues scolaires et 16 % des rééducateurs pourront faire valoir leurs droits à la retraite). Ils dénoncent également le non-prise en compte des spécificités des personnels spécialisés, ou encore la non-application du texte sur les RASED (circulaire d'avril 1990) par certains inspecteurs d'académie, inspecteurs de l'éducation nationale ou inspecteurs chargés de l'adaptation et de l'intégration scolaire. Eu égard à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour instaurer une véritable politique de l'adaptation et de l'intégration scolaire, de façon à ce que le rôle des rééducateurs soit reconnu au sein de l'école.

Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent, que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Néanmoins, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ont une spécificité irremplaçable qui est un atout de l'organisation de l'école maternelle et de l'école primaire. La diversité et la spécialisation des compétences des personnels qui les composent permettent d'affiner la compréhension des blocages ou des problèmes par les bilans psychologiques, d'apporter des réponses particulières de nature variée : aides spécialisées à dominante pédagogique et aides spécialisées à dominante rééducative. S'il est vrai que la situation des RASED est inégale selon les départements, elle ne connaît pas globalement une évolution défavorable. De 1993 à 1997, au niveau national, le nombre des personnels des RASED a très légèrement augmenté (+ 298 postes). A la rentrée scolaire 1997-1998, le nombre des instituteurs et professeurs des écoles affectés, à l'issue de leur formation, sur des postes spécialisés à dominante pédagogique (option E) représente 40 % des enseignants nouvellement formés ; le nombre de ceux, affectés sur des postes spécialisés à dominante rééducative (option G) représente 11 % des enseignants nouvellement formés. La quasi-totalité des enseignants option E et option G, nouvellement formés, ont été affectés dans le premier degré. On pâtit d'un relatif désengagement des maîtres pour les formations spécialisées qui conduisent aux qualifications requises pour intervenir dans les RASED. En témoigne le nombre de postes non pourvus par des personnels spécialisés. C'est pour traiter cette difficulté que des adaptations des modes de formation sont maintenant mises en place dans toutes les académies les effets seront attentivement examinés. Le nombre de candidats, inscrits au CAPSAIS et suivant une formation en institut universitaire de formation des maîtres pour l'année 1998-1999, représente 42 % des stagiaires actuellement en formation pour

l'option E et 13,5 % des stagiaires pour l'option G. Ce qui confirme la volonté des autorités départementales de donner, en application de la politique ministérielle, priorité à la lutte contre l'échec scolaire par la prévention des difficultés d'apprentissage. Un des objectifs majeurs de l'école est bien de tout mettre en oeuvre pour favoriser, en même temps que l'épanouissement des talents de tous les élèves, la réussite scolaire de chacun. Les réseaux d'aides spécialisées y contribuent activement. Une réflexion associant les personnels concernés va être engagée pour que l'efficacité de leur action soit renforcée. Elle portera sur les conditions d'une meilleure articulation entre les missions des réseaux et celles de l'équipe pédagogique, d'une harmonisation entre leur intervention et les projets d'école, et d'une plus grande insertion de leur action dans les classes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24991

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 716

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3667